



Injonction de payer : je découvre des intérêts supplémentaires malgré mes paiements mensuels

Par Rif, le 01/03/2021 à 20:04

Bonjour,

J'ai été condamner à verser une somme à un tiers avec qui j'ai eu un litige, suite à la réception d'une injonction de payer nous avons convenu avec le tiers que je ferais un règlement mensuel. Chose que j'ai faite depuis 5 ans maintenant. Mais j'ai appris ce jour qu'il y avait des intérêts qui se rajoutent en plus jusqu'à que le dossier soit totalement soldé. J'ai l'impresSion que c'est sans fin si des intérêts se rajoute en plus...

merci de bien vouloir me dire ce que je peux faire pour ne pas à avoir ses intérêts en plus.

l'huisier me dit que le tiers maintient les intérêts mais je n'ai pas été informé.

Merci d'avance

Par youris, le 01/03/2021 à 20:11

bonjour,

quand vous remboursez une dette les versements s'imputent d'abord sur les frais de recouvrement, puis les intérêts et en dernier lieu la dette initiale.

la décision du juge devrait mentionner les intérêts si vous ne payez pas immédiatement votre dette.

si vous ne voulez pas payer d'intérêts, vous payez immédiatement votre dette.

les délais de paiement ou un crédit s'accompagnent toujours d'intérêts qui s'ajoutent à la dette initiale

si votre remboursement mensuel est trop faible par rapport à votre dette, celle-ci ne sera jamais remboursée.

salutations

Par **miyako**, le **01/03/2021** à **21:47**

Bonsoir,

Avez fait un échéancier avec votre créancier?

Amicalement vôtre

suji KENZO